

Chargé d'opérations des Ports et Aérodrômes

Référence : 3134-24-0134/SR du 19/01/2024

Employeur : Province Nord



Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Ingénieur 1^{er} ou 2^{eme} grade / équipement

Direction : Direction de l'Aménagement et du Foncier

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : au moins égale à 5 ans

Lieu de travail : Koné

Date de dépôt de l'offre : vendredi 19 janvier 2024

Poste à pourvoir : immédiatement

Date limite de candidature : vendredi 9 février 2024

Détails de l'offre :

Situé au sein du pôle Patrimoine Immobilier et Exploitation de la Direction de l'Aménagement et du Foncier, le nouveau service des Ports et Aérodrômes a pour mission principale l'exploitation des plates-formes aéroportuaires et portuaires dans le respect des normes et règles en vigueur.

Il a aussi la gestion du transport maritime de fret et de passagers à destination de Dau Ar (Bélep).

Emploi RESPNC : Chargé d'opérations construction et maintenance

Missions :

Placé sous l'autorité du chef du service des Ports et Aérodrômes, le chargé d'opérations des ports et aérodrômes assure l'entretien et la maintenance des infrastructures portuaires et aéroportuaires afin de garantir les niveaux de sécurité et de sûreté réglementaires des ports et des aérodrômes. Il assure le rôle de responsable technique des aérodrômes de Koumac, Touho et Ile Art Waala.

En complément, il assiste le chef de service sur les plans technique, administratif et comptable.

Activités principales :

La personne retenue aura notamment en charge :

- La mise en œuvre des plans d'actions correctives validés par l'autorité de surveillance des aérodrômes ;
- La proposition des travaux de maintenance / entretien ou aménagements en faveur de la sécurité portuaire et aéroportuaire et la rédaction des consultations nécessaires ;
- L'élaboration et le suivi des plans pluriannuels de maintenance des aérodrômes et des ports ;
- Le suivi et la réception des travaux ;
- L'information aéronautique temporaire pour les aérodrômes ;
- L'assistance du chef de service en matière de suivi des conventions, des marchés publics, suivi des habilitations des agents, des formations continues, suivi des visites médicales annuelles des pompiers, d'élaboration de tableaux de bords, de bilans.
- La formation et le recyclage des intervenants extérieurs et des agents d'aérodrôme aux règles de circulation, et de sûreté des aérodrômes.
- La gestion des autorisations d'accès et autorisations de circulation sur les aérodrômes et le suivi des règles d'usage des ouvrages maritimes.
- La suppléance du chef de service en cas d'absence.

Activités secondaires :

La personne retenue aura également en charge :

- Le suivi des commandes de matériel, équipement, consommables ;

- Le suivi des inventaires des aérodromes ;
- Le suivi des contrats de prestation de transport maritime,
- Le suivi des plannings des rotations de fret et de transport de passagers à destination de Dau Ar (Bélep) et des ilots du Nord
- Le suivi des travaux de maintenance ou réparation de la barge BELEMA NENEMA

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Déplacements fréquents sur l'ensemble des aérodromes et des quais portuaires de la province Nord

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Connaissances en gestion aéroportuaire et portuaire
- Connaissance de la comptabilité publique
- Connaissance des ouvrages maritimes et aéroportuaires
- Notions des règles de la circulation aérienne
- Notions des règles de la navigation maritime
- Notions sur la gestion des risques
- Animer une formation de manière occasionnelle

Savoir-faire :

- Maîtrise de la sécurité et de sûreté aéroportuaire
- Maîtrise des règles de la commande publique
- Maîtrise des procédures administratives (conventions, marchés, courriers, factures)
- Maîtrise de la suite Office
- Titulaire du permis B
- Prioriser ses actions
- Organiser son travail, planifier,
- Rendre compte à sa hiérarchie,
- Rédiger des rapports, comptes-rendus,
- Suivre des indicateurs d'activité et de qualité du service
- Gérer avec calme les situations d'urgence

Comportement professionnel :

- Capacité à travailler en équipe
- Rigueur,
- Disponibilité,
- Discrétion,
- Autonomie,
- Réactivité,
- Capacité à rendre compte,
- Force de proposition pour améliorer les pratiques professionnelles

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **Madame Sylvie CHAILLEUX, chef du service des ports et aérodromes**, direction de l'aménagement et du foncier- Tél : 47.73.35 / mail : s.chailleux@province-nord.nc
 Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- internet : <https://www.province-nord.nc/avp>
- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh.emplois@province-nord.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéficiaire de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique